

## Démarchage à domicile sur la rénovation énergétique : quelques rappels importants !

Oui, il existe des aides et subventions pour la rénovation énergétique et ces financements sont parfois très importants. Face à des offres parfois « trop » belles et à des démarchages abusifs, la Maison de l'Habitat Durable de la Communauté Urbaine d'Arras et la commune d'Ecurie vous rappellent certaines règles :

***Une visite technique au préalable et un devis clair sont obligatoires !***

***Vous avez le temps de réfléchir avant de signer : ne vous précipitez pas et prenez conseil !***

***Vous disposez toujours d'un délai de 14 jours pour vous rétracter.***

***Le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour obtenir des aides financières.***

***La Communauté Urbaine d'Arras, les communes, l'Anah... ne missionnent jamais d'entreprises privées pour des contrôles, des vérifications... Si une entreprise privée se présente et se recommande de nos services, cela doit vous inciter à la méfiance !***

N'oubliez pas : en cas de doute, d'incertitude ou de questionnement, la Maison de l'Habitat Durable de la Communauté Urbaine d'Arras est à votre disposition pour vérifier avec vous la pertinence de votre projet, la qualité des devis et vous conseiller de manière neutre, gratuite et indépendante sur les diverses aides financières mobilisables.

Pour nous joindre, c'est par téléphone au 0800 62 62 62 (appel gratuit – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30) ou par courriel : [habitat@cu-arras.org](mailto:habitat@cu-arras.org)



## Démarchage à domicile sur la rénovation énergétique : quelques rappels importants !

Oui, il existe des aides et subventions pour la rénovation énergétique et ces financements sont parfois très importants. Face à des offres parfois « trop » belles et à des démarchages abusifs, la Maison de l'Habitat Durable de la Communauté Urbaine d'Arras et la commune d'Ecurie vous rappellent certaines règles :

***Une visite technique au préalable et un devis clair sont obligatoires !***

***Vous avez le temps de réfléchir avant de signer : ne vous précipitez pas et prenez conseil !***

***Vous disposez toujours d'un délai de 14 jours pour vous rétracter.***

***Le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour obtenir des aides financières.***

***La Communauté Urbaine d'Arras, les communes, l'Anah... ne missionnent jamais d'entreprises privées pour des contrôles, des vérifications... Si une entreprise privée se présente et se recommande de nos services, cela doit vous inciter à la méfiance !***

N'oubliez pas : en cas de doute, d'incertitude ou de questionnement, la Maison de l'Habitat Durable de la Communauté Urbaine d'Arras est à votre disposition pour vérifier avec vous la pertinence de votre projet, la qualité des devis et vous conseiller de manière neutre, gratuite et indépendante sur les diverses aides financières mobilisables.

Pour nous joindre, c'est par téléphone au 0800 62 62 62 (appel gratuit – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30) ou par courriel : [habitat@cu-arras.org](mailto:habitat@cu-arras.org)

